



Mairie de Heiligenberg
47 Rue Neuve
67190 Heiligenberg
tél. : 03 88 50 00 13
Fax 03 88 50 32 72

e-mail : mairie@heiligenberg.fr

VENTE DE BOIS :

Vente de 17 lots de Fonds de Coupes et de 2 lots de bois « bord de route ».

En raison des mesures sanitaires, la vente se fera cette année par appel d'offre. Les propositions de prix seront à remettre pour le 17 mai 2021 à 16H.

Le règlement et la liste des lots sont affichés sur les panneaux habituels prévus à cet effet. Ces documents sont également consultables sur le site de la Mairie de HEILIGENBERG.

De même, des exemplaires du catalogues de la vente sont disponibles à la poste de HEILIGENBERG aux horaires suivant :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13H30 à 16H, mercredi de 9H à 11H et samedi de 8H à 10H.

**Le Maire,
Guy ERNST**



Produits mis en vente

2 lots de bois en bord de route forestière

17 lots de fond de coupe délimités à la peinture sur les bois à prélever (voir plans)

Les quantités de stères sont données à titre indicatif. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Modalités de la vente

En raison des mesures sanitaires liées au Covid-19, la vente 2021 se déroulera par appel d'offres de prix à remettre à la mairie.

Comment faire une offre ?

- 1) Dans la liste des lots mis en vente, renseignez vos offres de prix au regard des lots qui vous intéressent
- 2) Préciser l'ordre de priorité en fonction de vos préférences ainsi que le volume global que vous souhaitez acheter sur cette vente. La limite est de 30 stères par foyer.
- 3) Compléter le formulaire valant engagement d'achat et prévu à cet effet à la fin de ce catalogue.

Nous vous conseillons de miser sur plusieurs lots afin de récupérer le volume global souhaité.

Si l'acheteur dispose d'une entreprise ou micro-entreprise liée au bois de chauffage, il doit le préciser.

Les offres et le formulaire ci-joint devront être adressés par mail à l'adresse mairie.heiligenberg@wanadoo.fr, par courrier postal ou déposée dans la boîte aux lettres de la mairie. Le délai pour la remise des offres est fixé au 17/05/2021 à 18h00, date de réception en mairie faisant foi. Précisez sur l'enveloppe ou dans le mail : Offre de prix – Vente populaire du 17/05/2021.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la mairie ou le forestier.

Délai de paiement et lieu de paiement :	Délai de remise des offres :
Contactez la mairie, prenez un rendez-vous. Paiement comptant par chèque. Travail dans les lots possible après règlement en mairie	17 mai 2021
	Délai de façonnage et de vidange :
	30 août 2021

Agents ONF Forêt Communale d'HEILIGENBERG : M. Jonathan VIERLING / 06.25.22.40.41	Possibilité de réaliser des lots 100% résineux à 1€/stère (contacter forestier)
---	--

Limite par foyer

La limite en termes de volume est fixée à 30 stères par foyer, qu'il s'agisse de bois en long ou de fond de coupe.

Déroulement de la vente

Les lots seront attribués suite à l'ouverture des plis. Les critères d'attribution sont :

- 1° montant de l'offre,
- 2° ordre de priorité indiqué par l'acheteur,
- 3° tirage au sort en cas d'égalité.

Les acquéreurs seront informés par téléphone, mail, courrier.

Travail dans les lots

Les acquéreurs sont autorisés à travailler dans leurs lots dès remise du chèque correspondant en mairie.

L'enlèvement de bois ne pourra intervenir qu'après que le permis correspondant ait été remis à l'acquéreur

N.B. : L'acquéreur devra être porteur de son permis d'enlever lors de chaque opération d'enlèvement et sera tenu de le présenter à toute demande d'un agent de l'Office National des Forêts.

Le délai d'exploitation et de vidange des bois est fixé au 30/08/2021. A l'issue de ce délai, les bois restants sont considérés abandonnés et redeviennent propriété de la commune. Si un délai supplémentaire est nécessaire, en avertir le garde forestier seule personne à pouvoir garantir ce délai.

Travail possible **tous les jours entre 8h et 18h**, hors dimanches et jours fériés.

Modalité d'exploitation et vidange des bois

Cesser d'exploiter en cas de pluie prolongé et lorsque les sols sont gorgés d'eau. Ne pas travailler dans les cas d'intempéries (vents important, orage, tempête).

Les véhicules et engins ont le droit de **circuler uniquement sur les pistes, layons et limites de parcelle**. Interdiction absolue de circuler à l'intérieur des parcelles. Il est également interdit d'aménager des « faux-chemins » pour faciliter le travail. Si un engin doit circuler sur les pistes, le **travail doit se faire uniquement par sol sec**

Ne pas laisser de bois et branches dans les fossés et sur les chemins.

Règles à respecter pour les fonds de coupe

Tous les bois du lot ont été abattus et mis au sol. **Interdiction de prélever du bois sur pied**, qu'il soit mort, debout ou penché. **Interdiction également de prélever le bois mort**, en cours de décomposition. Laisser sur le parterre de la coupe tous les bois dont le diamètre < 7cm.

Chaque lot de fond de coupe est délimité à la peinture. Voir plan pour identifier les lots et leur couleur. Interdiction d'exploiter au-delà des limites de peinture.

Le bois que l'acheteur ne souhaite pas emporter peut-être abandonné tel quel.

Il est également interdit de tirer les bois en long → Les bois doivent être découpés en petites sections avant d'être tirés vers les pistes et ce, afin de protéger les bois restants sur pieds.

Autres règles à respecter

Le **port d'équipement de protection individuelle est obligatoire** : chaussure de sécurité / pantalon anti-coupure. Le port d'un casque est fortement recommandé.

Interdiction d'allumer un feu, même dans un barbecue ou autre équipement. Tous les déchets doivent être emportés. Interdiction de laisser papiers gras, bouteilles, bidons etc.

Ne pas gêner la circulation des autres usagers de la forêt : promeneurs, VTT, chasseurs, grumiers etc.

Ne pas laisser de bois et branches dans les fossés et sur les chemins.

Emmener le permis de bois remis le jour de la vente lors du travail en forêt.

Responsabilité de l'acheteur

En application de l'article L 135.10 du Code Forestier, l'acheteur est responsable de tout dommage et délit survenu dans son lot, notamment sur les chemins ou les arbres. Il sera fait application du paragraphe 2.4 des présentes conditions pour les travaux de remise en état. Il sera également responsable en cas de dommages causés aux installations des tiers : concessions, maisons, ruchers, routes publiques, lignes électriques, lignes téléphoniques, conduites d'eau, etc.

Le Technicien Forestier

Jonathan VIERLING

06.25.22.40.41

jonathan.vierling@onf.fr

LISTE DES LOTS MIS EN VENTE

1. BOIS DE CHAUFFAGE bord de route

Numéro du lot	Emplacement	Essences	Volume m3	estimation stères	Nb de pièces	Mise à prix € TTC	délais	Offre de prix	priorité d'achat	clauses particulières
BIL	sur la D704, côté gauche dans le sens de la montée vers le village	HET	3,4	5	3	140 €	30/08/2021			Ne pas abandonner de déchets
13	au dessus de la MF du Weinbaechel (parcelle 15). Déjà billonné en longueur 2m et empilé en bord de chemin	feuillus divers (chêne/hêtre)	3,5	4		140 €	30/08/2021			

Les quantités n'étant données qu'à titre indicatif, aucune réclamation ne pourra être admise pour quantité non conforme.

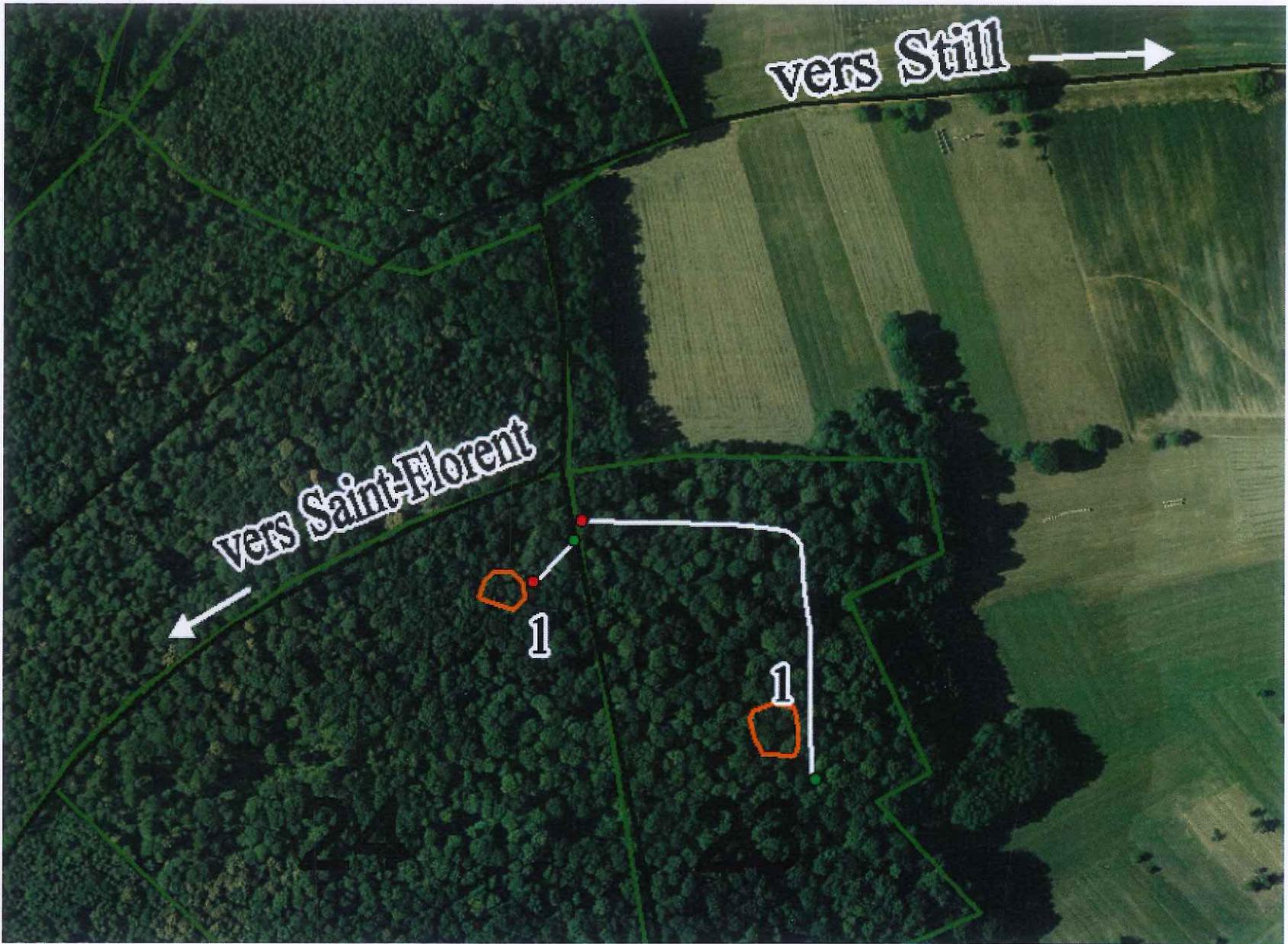
2- Lots 1 à 17 : FONDS DE COUPE

Numéro du lot	Emplacement	Peinture	stères feuillus	stères résineux	Mise à prix € TTC	délais	Offre de prix	priorité d'achat	Clauses particulières
1	parcelle 23 et 24 (2 emplacements, voir plan)	orange	6	0	90 €	30/08/2021			<ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement des bois par sol sec ou peu humide uniquement - Interdiction de circuler hors des pistes de débardage et layons (tracteurs et remorques) - Ne pas traîner les bois en long, découper avant de ramener à la piste --> pas de blessure sur les arbres sur pied, en particulier ceux cerclés en blanc - Interdiction d'aménager de nouveaux chemins de vidange - Pas d'arbres sur pied à couper - Le bois mort, pourri, en décomposition doit être laissé sur place. - Ne pas mettre en tas les branches, les laisser dispersées au sol - Ne pas abandonner de déchets, ne pas allumer de feu
2	parcelle 27	orange	5,5	1	88 €	30/08/2021			
3	parcelle 27	bleu	7	1	110 €	30/08/2021			
4	parcelle 27	rose	7	1,5	113 €	30/08/2021			
5	parcelle 27	vert	9	3,5	153 €	30/08/2021			
6	parcelle 27	orange	19	7	320 €	30/08/2021			
7	parcelle 27	bleu	20	3	315 €	30/08/2021			
8	parcelle 27	rose	10,5	0	158 €	30/08/2021			
9	parcelle 27	vert	7	0	105 €	30/08/2021			
10	parcelle 27	orange	29	2	445 €	30/08/2021			
11	parcelle 27	bleu	18	2	280 €	30/08/2021			
12	parcelle 27	jaune	10	0,7	154 €	30/08/2021			
13	parcelle 27 dont une partie en dessous du chemin forestier	vert	13	2,5	208 €	30/08/2021			
14	parcelle 27	orange	14	2	220 €	30/08/2021			
15	parcelle 28	bleu	10,5	0	158 €	30/08/2021			
16	Proche cascade du Nideck / Chemin du Hintersteinbaechel / nettoyage du chemin	non	1	1	20 €	30/08/2021			
17	Massif Eichelberg / nettoyage route de la hasel et route des chênes	non	3		30 €	30/08/2021			

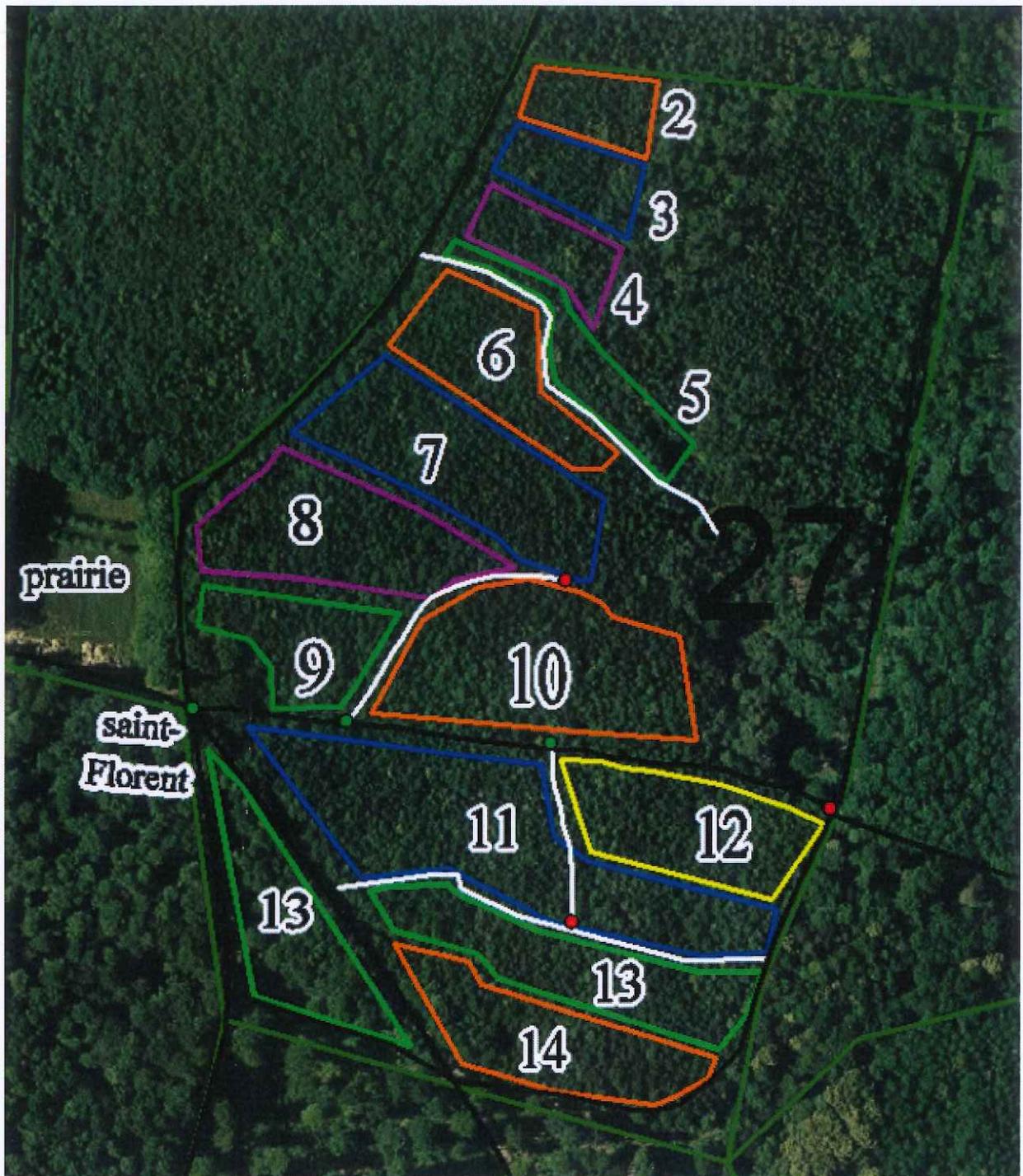
**Possibilité de faire des lots 100% résineux dans le massif du Weinbaechel à 1€/stère --> nettoyage après coupe
Contacter le forestier**

LES LIMITES DES LOTS SONT INDIQUÉES SUR LES PLANS CI-JOINTS

Les quantités n'étant données qu'à titre indicatif, aucune réclamation ne pourra être admise pour quantité non conforme.



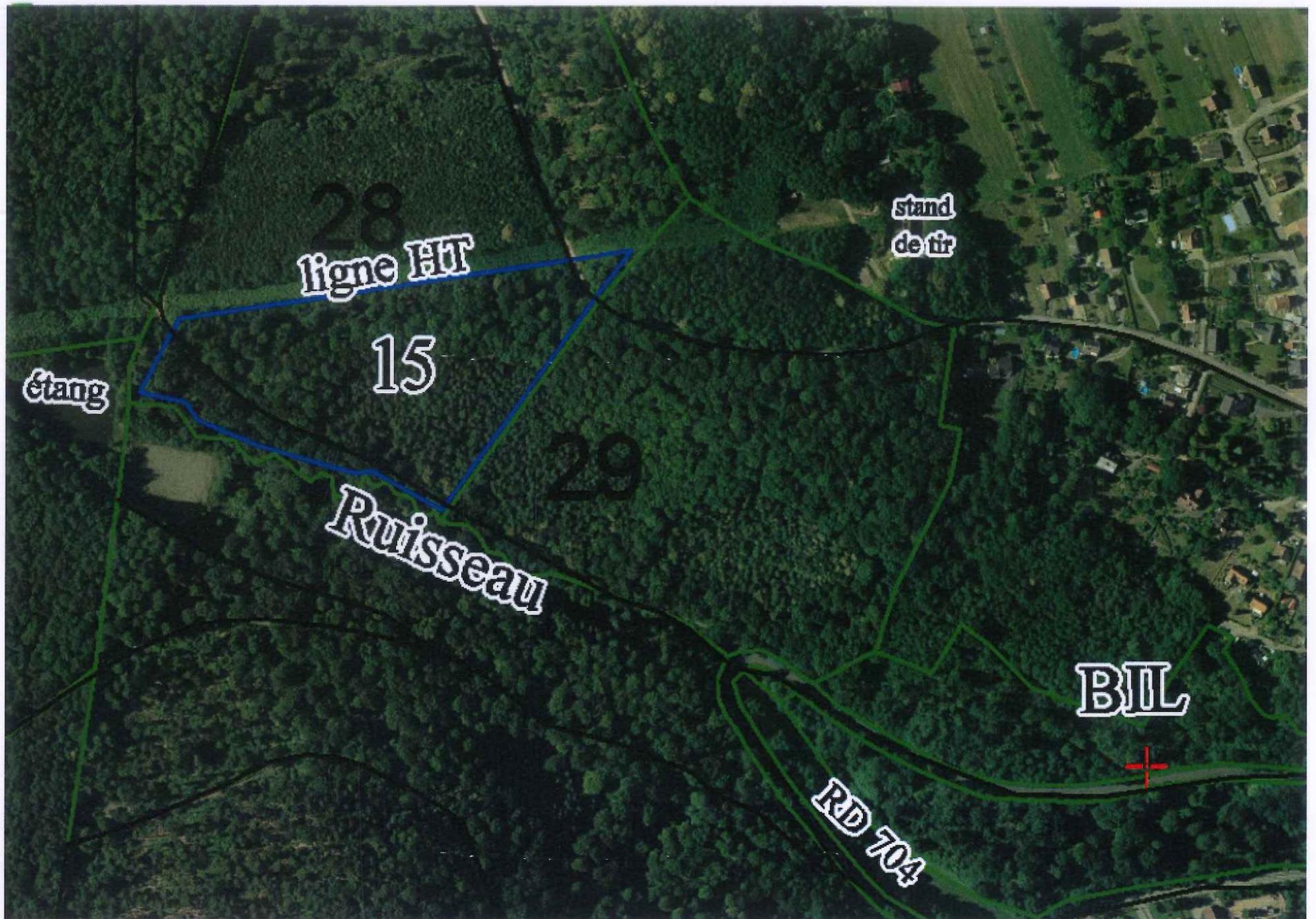
Fonds de coupe : lot 1



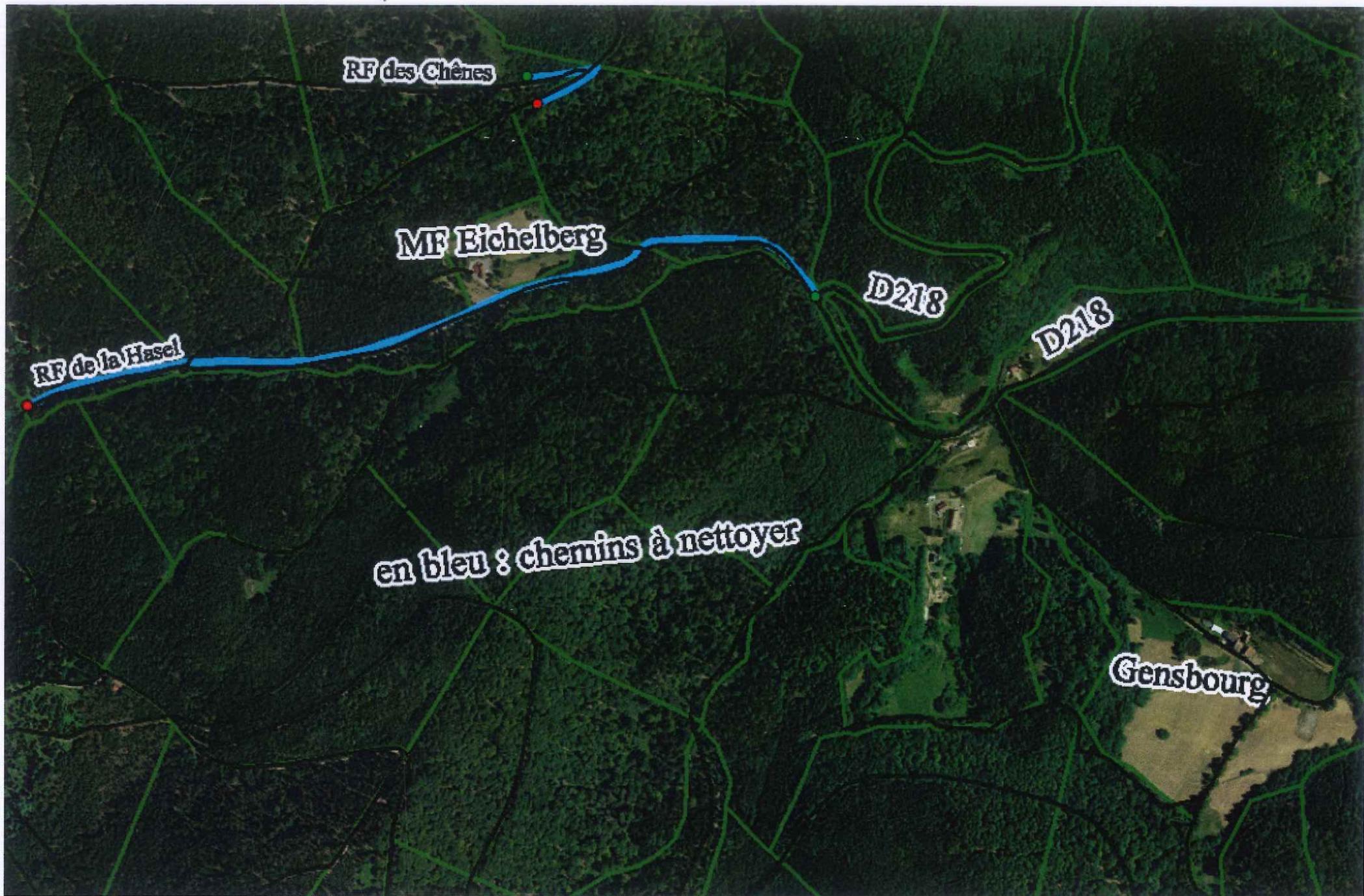
Fonds de coupe : lots 2 à 14



Bois bord de route : lot 13 / Fonds de coupe : lot 16



Fonds de coupe : lot 15
bois bord de route : lot BIL



RF des Chênes

MF Eichelberg

RF de la Hasel

D218

D218

en bleu : chemins à nettoyer

Gensbourg

Fonds de coupe: lot 17

FORMULAIRE A COMPLETER

NOM :

.....

.....

PRENOM :

.....

.....

OU ENTREPRISE :

.....

.....

ADRESSE :

.....

.....

MAIL :

TEL :

VOLUME TOTAL QUE JE SOUHAITE ACHETER POUR LE BOIS BORD DE ROUTE :

.....

VOLUME TOTAL QUE JE SOUHAITE ACHETER EN FONDS DE COUPES :

.....

DATE :

**SIGNATURE VALANT ACCORD ET ENGAGEMENT D'ACHAT POUR TOUS LES LOTS
AUXQUELS MON OFFRE D'ACHAT EST ACCEPTEE DANS LA LIMITE DE 30 STERES
MAXIMUM :**